



REPUBLIQUE FRANCAISE
SAONE ET LOIRE
MAIRIE DE BOUZERON
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 23 AVRIL 2026 à 18 h 30

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil :	11
- En exercice :	11
- Présents :	09
- Pris part à la délibération :	11

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves MARTIN, maire de la commune.

Date de la Convocation : 16/04/2026
Date d'affichage : 16/04/2026

Présents : M. Yves MARTIN, M. Alexandre VION, Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO, M. Pierre CORDELIER, Mme Elisabeth DUVERNOIS, M. Mickaël MEURIOT, M. Antoine RENIAUME, M. Jean-Yves RHODDE, Mme Marie-Thérèse SIBILLE.

Secrétaire de séance :
Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO

Excusées : Mme Marie Alice GONCALVES donnant pouvoir à Yves MARTIN ; Mme Patricia MACHADO DE SOUSA donnant pouvoir à Alexandre VION.

01 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Adeline HENRIQUES DAMIAO présente sa candidature.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

02 - Approbation compte rendu de la séance du 03 avril 2026

Le compte rendu de la séance du 03 avril 2026 ne soulève aucune observation.

Le compte rendu est approuvé par le Conseil Municipal.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

03 - Vote du Compte de Gestion 2025 du Budget Principal

M. le Maire rappelle que le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (Budget Principal et Budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion pour l'exercice 2025, dressé par M. l'Administrateur des Finances Locales fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	882.28 ®
Fonctionnement	142 356.08 €
Résultat global de clôture exercice 2025	143 238.36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte de gestion pour l'exercice 2025 tel que présenté par M. le Maire.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

04 - Vote du Compte Administratif 2025 du Budget Principal

M. le Maire quitte la séance pour le vote et confie la présidence à M. Alexandre VION, 1^{er} adjoint.

Le compte administratif 2025 fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte de gestion dressé par l'Administrateur des Finances Locales et les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	95 502.27
	Réalisé :	41 591.83
	Reste à réaliser :	3 959.24
<u>Recettes</u>	Prévu :	95 502.27
	Réalisé :	66 395.38
	Reste à réaliser :	9 183.00

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	242 682.88
	Mandats émis :	108 118.89
	Annulation de mandats :	1 637.22
	Réalisé :	106 481.67
	Reste à réaliser :	0
<u>Recettes</u>	Prévu :	242 682.88
	Titres émis :	174 694.32
	Réduction de titres :	598.96
	Réalisé :	174 095.36
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	882.28
Fonctionnement :	142 356.08
Résultat global :	143 238.36

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** le compte administratif pour l'exercice 2025.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention

05 – Affectation des résultats 2025 du Budget Principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

– Un excédent de fonctionnement de :	67 613.69
– Un excédent reporté de :	74 742.39
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	142 356.8
– Un excédent d'investissement de :	882.28
– Un excédent des restes à réaliser de :	5 223.76
Soit un excédent de financement de :	6 106.04

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	142 356.08
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	142 356.08
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	882.28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** l'affectation du résultat du Budget Principal 2025 tel que présenté ci-dessus.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

06 - Vote des taux d'imposition 2026

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **après** en avoir délibéré, **décide** de ne pas augmenter les taux et **vote** les taux pour l'année 2026 de la façon suivante :

	2025	2026
TFB =	48.84 %	48.84 %
TFNB =	40.41 %	40.41 %
TH	14.12 %	14.12 %

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

07 - Vote des subventions 2026

M. le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations domiciliées à Bouzeron, comme suit libellé :

	Réalisé 2025	Proposition 2026
ODG BOUZERON	180 €	180 €
LES AMIS DE BOUZERON	540 €	540 €
SOCIETE DE CHASSE	0	180 €
TOTAL	720 €	900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide** la proposition de M. le Maire et **inscrit** la somme de 900 € (neuf cents euros) au budget primitif 2026 au chapitre 65 – article 6574.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : **11 pour, 0 contre, 0 abstention**

08 - Fonds de Solidarité Logement 2026

M. le Maire rappelle la vocation du FSL qui s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et qui a pour objectif d'aider les personnes et les ménages à accéder à un logement décent et indépendant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** cette participation,
- **fixe** le montant par habitant à 0.35 € soit **50.05 €** (population municipale est de 143 habitants au 1^{er} janvier 2026),
- **dit** que cette somme sera inscrite à la section de fonctionnement au chapitre 65 au budget primitif 2026.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

09 - Validation des travaux investissement 2026

Vu les sommes inscrites au BP 2026 à la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, **après** en avoir délibéré, **valide** les montants pour l'année 2026 comme suit :

Désignation	Montant TTC	Chap / Article budgétaire
Achat de parcelles	5 000.00 €	21 / 2111
Plateforme réserve incendie	24 823.39 €	21 / 2156
Eclairage public (reliquat 2025 = 15 004.69 € + projet 2026)	20 000.00 €	20 / 2041511
Achat bancs	10 000.00 €	21 / 2188

Le Conseil Municipal, **après** en avoir délibéré, **valide** les montants pour l'année 2026 ci-dessus inscrits en section d'investissement au budget primitif 2026.

Vote à main levée

Adopté à l'unanimité par les membres présents : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

10 - Vote du budget primitif 2026

Le **Conseil Municipal**, entendu l'exposé de M. le Maire, **approuve**, à l'unanimité, après un vote par chapitres le Budget Primitif communal exercice 2026 comme suit :

Vote à main levée

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
011	Charges à caractère général	211 589.30	11 pour
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 600.00	11 pour
014	Atténuations de produits	1 000.00	11 pour
023	Virement à la section d'investissement	36 424.78	11 pour
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 094.00	11 pour
65	Autres charges de gestion courante	32 324.00	11 pour
66	Charges financières	2 200.00	11 pour
67	Charges spécifiques	500.00	11 pour
68	Dotations aux amortissements	5 000.00	11 pour
	Total des dépenses de fonctionnement	322 732.08	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
002	Résultat d'exploitation reporté	142 356.08	11 pour
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 396.00	11 pour
73	Impôts et taxes	137 686.00	11 pour
74	Dotations et participations	18 418.00	11 pour
75	Autres produits de gestion courante	19 376.00	11 pour
77	Produits exceptionnels	2 900.00	11 pour
78	Reprises sur amortissements, ...	600.00	11 pour
	Total des recettes de fonctionnement	322 732.08	

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
001	Déficit d'investissement reporté	0	
16	Emprunts et dettes assimilées	7 221.00	11 pour
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00	11 pour
21	Immobilisations corporelles	43 782.63	11 pour
	Total des dépenses d'investissement	71 003.63	

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre	Désignation	Montant prévisionnel	Vote exprimé
001	Excédent d'investissement reporté	882.28	11 pour
021	Virement section de fonctionnement	36 424.78	11 pour
040	Immobilisations corporelles	1 094.00	11 pour
10	Dotations : FCTVA	5 043.57	11 pour
13	Subventions d'investissement reçues	25 938.00	11 pour
16	Cautionnements reçus	1 621.00	11 pour
	Total des recettes d'investissement	71 003.63	

BALANCE BUDGET PRIMITIF 2026			
	<i>FUNCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>TOTAL</i>
DEPENSES	322 732.08	71 003.63	393 735.71
RECETTES	322 732.08	71 003.63	393 735.71

11 - Désignation des représentants du GIP ARNia

M. le Maire rappelle qu'en Avril 2024 la Commune à adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) ayant pour objet le développement de services numériques (exemple envoi des délibérations, arrêtés à la Sous-Préfecture par voie dématérialisée e-actes.

Au lendemain de l'installation du nouveau conseil municipal, il est obligatoire de renommer un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP.

Pour information en 2024 M. le Maire a été nommé titulaire et M. Vion suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désigne** à compter du 1^{er} Mai 2026 :

- M. Yves MARTIN ;
- M. Alexandre VION.

12 - Délégations du Conseil Municipal au Maire : état néant.

Informations du Maire :

- Elections Municipales : L'ensemble du Conseil Municipal a reçu les félicitations des collectivités pour leur élection et réélection ;
- Bureau du Grand Chalons : M. le Maire informe l'équipe municipale qu'il a été élu membre du bureau du Grand Chalons et siègera à la commission d'Appel d'Offre et au Syndicat Mixte du Chalonnais ;

Questions diverses :

- Dégradations au city stade : M. Mickaël MEURIOT a constaté des incivilités et propose d'étudier le blocage de l'accès à l'aire de jeu du city à tous véhicules dans le respect des normes en vigueur.
- Dépôts sauvages sur la voie communale N°3. Un signallement sera fait à la gendarmerie